

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VIGNETTE ANNUELLE



À compter du **1^{er} mai 2023**, les vignettes de stationnement seront **obligatoires pour les remorques de bateau**. Tout contrevenant recevra un constat d'infraction de 200 \$.

VIGNETTES JOURNALIÈRES 30 \$¹ : valide une journée. Points de vente :

- Hôtel de ville (77, rue Saint-Pierre)
- Marché Tradition (131-A, avenue Sainte-Cécile)
- Dépanneur Harnois (329, rue Notre-Dame).

Modalités de paiement et heures d'ouverture peuvent varier d'un point de vente à l'autre.

VIGNETTES ANNUELLES 150 \$¹ : valide pour toute la saison, en vente uniquement à l'hôtel de ville (77, rue Saint-Pierre).

¹Les vignettes sont **gratuites pour les résidents de Saint-Pie**, avec preuve².

Les vignettes journalières vendues dans un point de vente autre que l'hôtel de ville seront chargées, mais pourront être remboursées à l'hôtel de ville pour les résidents en présentant les documents suivants : vignette achetée, # d'immatriculation, preuve d'achat et preuve de résidence.

Nom complet :	Téléphone :
Adresse :	
Ville :	Code Postal :
Numéro d'immatriculation de la remorque :	
Signature :	Date :

Retournez le formulaire dûment rempli accompagné du paiement, d'une preuve de résidence² si vous êtes résident et d'une copie de votre certificat d'immatriculation :

- Par la poste à Ville de Saint-Pie, 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie, Québec, J0H 1W0
- En personne durant les heures d'ouverture (lundi-jeudi 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30, vendredi 8h à 13h)
- En personne en dehors des heures d'ouverture, dans la boîte postale près de l'entrée principale.

Modes de paiement :

- Par la poste et en personne en dehors des heures d'ouverture : par chèque³ libellé à l'ordre de la Ville de Saint-Pie.
- En personne à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture : chèque³, débit et comptant.

²Une preuve parmi celles-ci : permis de conduire avec adresse, facture Hydro-Québec ou bail avec votre adresse et votre nom complet (cachez les informations confidentielles.)

³Pour tout chèque retourné par une institution financière, des frais supplémentaires s'appliqueront et la vignette pourrait être invalidée jusqu'au paiement complet.

SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE DE SAINT-PIE		
Date réception :	<input type="checkbox"/> Résident <input type="checkbox"/> Non-résident	Traitée par :
Mode de paiement :	Date d'envoi de la vignette :	